

Arrêté portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Montferrier

Annule et remplace l'arrêté du 02 mai 2019

Le Maire de Montferrier,

Vu l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire la police municipale,,

Vu l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipal dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu les normes : NF C 15-100 relative à la sécurité, au bon fonctionnement des installations électriques basse tension et aux besoins normaux des usagers, NF C 17-200 relative aux installations d'éclairage extérieur, NF EN 60-598 relative aux luminaires, guirlandes et projecteurs,

Vu les normes EN 13201 relatives à l'établissement de prescriptions sur les zones de circulation dans les espaces publics extérieurs dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engage des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article 1

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes : sur l'ensemble de la commune :

Été : du 01/05 au 31/08 : de 1 heure au lever du jour.

Hiver : du 01/09 au 30/04 : de 0 heure à 5 heures

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Madame la Sous-Préfète,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Président de la CCPO,

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie,

Monsieur le Président du SDE09



Fait à Montferrier, le 11 septembre 2019

Le Maire,

Frédéric LAFFONT